



CRITERES DE SELECTION

KATA – HANDI KATA

ENBU JUDO – HANDI ENBU

JUGES & ATHLETES

1° Généralités.

Athlètes.

Tous les athlètes affiliés à la Fédération Francophone Belge de Judo, peuvent participer aux tournois provinciaux, régionaux, nationaux et internationaux * de Kata, Handi Kata, Enbu Judo et Handi Enbu.

* Pour les tournois internationaux labellisés UEJ ou FIJ (MC Brussels, Pordenone, etc.), les inscriptions doivent se faire via la FFBJ.

Pour les compétitions avec un nombre limité d'inscriptions (CE, CM, etc.), la CKSEJ sélectionnera les athlètes suivant le classement établi et le respect des critères. Toutefois, si des places restent disponibles, l'inscription sera éventuellement possible pour des couples non sélectionnés ** par la FFBJ, sur base d'une recommandation de juges UEJ – FIJ (FFBJ) et l'aval de la CKSEJ.

** Tous les frais sont à la charge de ces participants.

Juges.

Les juges seront invités par la CKSEJ pour officier lors des tournois belges. Pour les tournois à l'étranger avec places limitées (CE, CM, etc.), les sélections se feront par la CKSEJ sur base du classement des juges et les critères du pays organisateur.

NB : les sélections définies par la FFBJ, tant au niveau des athlètes que des juges, devront être discutées avec la VJF en cas de places limitées ou concurrence.

2° Critères de sélection ATHLETES.

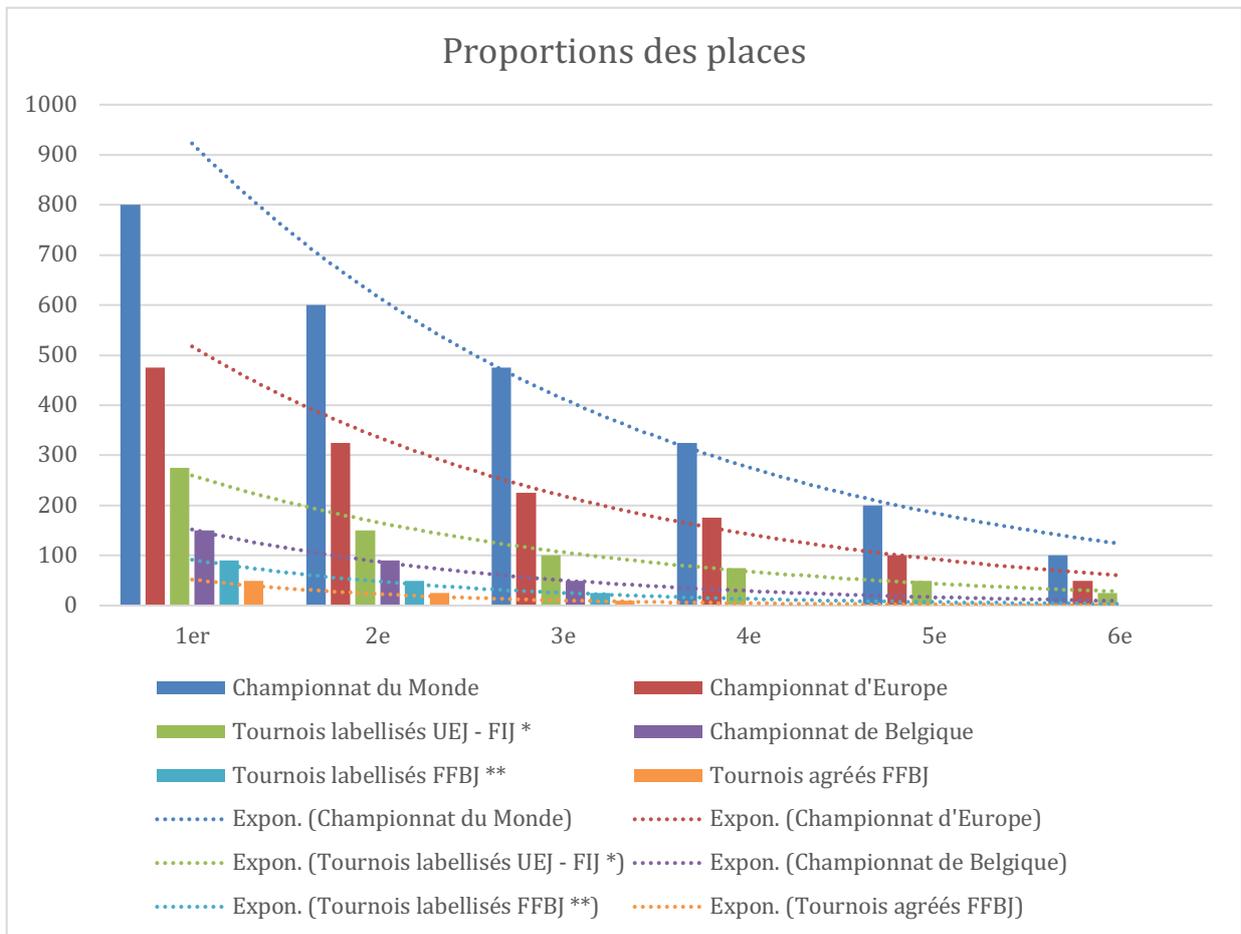
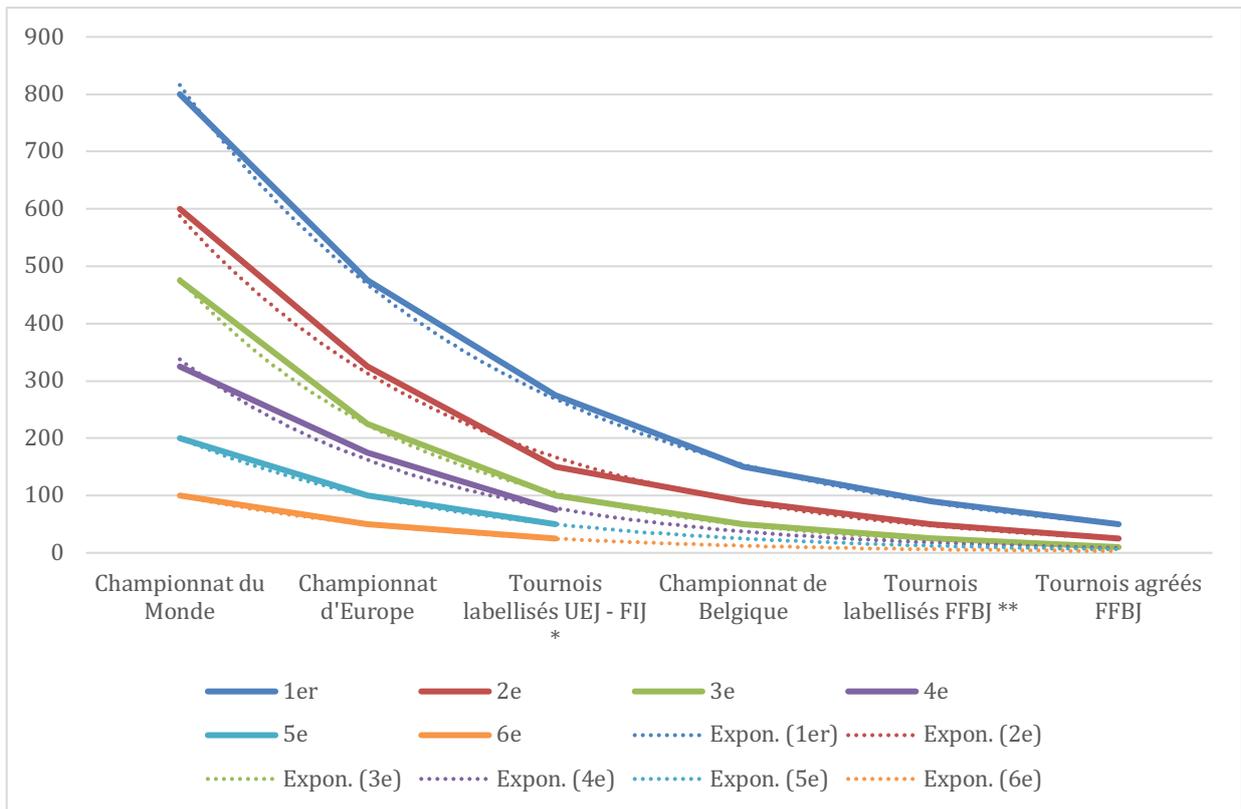
- Seules les personnes figurant dans le classement et ayant obtenu au minimum 250 points pourraient être sélectionnées.
- La clôture des points se fait avant les CE mais les points récoltés à ce tournoi seront comptabilisés pour le CM.
- Après le CM, les points obtenus la saison précédente (N-1) sont divisés par deux.
- En cas de force majeure entraînant l'impossibilité d'engendrer le minimum de points nécessaires, la CKSEJ désignera les couples sélectionnés. Ces sélections se feront sur base du classement et des résultats de la saison précédente.

- Les plus récents médaillés européens (open) sont d'office sélectionnés pour les CM.
- Si un couple ou une équipe ayant engrangé des points se scinde, une recommandation de juges UEJ – FIJ (BEL pour l'Enbu Judo) et l'aval de la CKSEJ seront nécessaires pour obtenir la sélection.
- Les participations aux cours préparatoires aux tournois sont obligatoires.
- Les présences aux cours mensuels Kata Sportif ou Enbu Judo seront prises en compte pour établir les sélections.
- Les sélections seront soumises au CA de la FFBJ.

3° Echelles pour l'élaboration du classement ATHLETES.

ECHELLES CLASSEMENT KATA & ENBU JUDO						
Sélection pour les CE et CM						
CLASSEMENT	1er	2e	3e	4e	5e	6e
Championnat du Monde	800	600	475	325	200	100
Championnat d'Europe	475	325	225	175	100	50
Tournois labellisés UEJ - FIJ *	275	150	100	75	50	25
Championnat de Belgique	150	90	50			
Tournois labellisés FFBJ **	90	50	25			
Tournois agréés FFBJ	50	25	10			
<p>* Tournois labellisés UEJ / FIJ = Brussels MC, Lambersart, Pordenone, ...</p> <p>** Tournois labellisés FFBJ = IntHCup, ...</p> <p><u>COMMENTAIRES:</u> Les points sont clôturés avant les CE. Ceux récoltés à ces CE seront comptabilisés pour le CM Les points obtenus la saison précédente (N-1) sont divisés par deux</p>						

	<u>1er</u>	<u>2e</u>	<u>3e</u>	<u>4e</u>	<u>5e</u>	<u>6e</u>
Championnat du Monde	100%	75%	59%	41%	25%	13%
Championnat d'Europe	59%	41%	28%	22%	13%	6%
Tournois labellisés UEJ - FIJ *	34%	19%	13%	9%	6%	3%
Championnat de Belgique	19%	11%	6%			
Tournois labellisés FFBJ **	11%	6%	3%			
Tournois agréés FFBJ	6%	3%	1%			



3° Critères de sélection des JUGES.

- La CKSEJ convoquera les juges pour les différents tournois belges et sélectionnera ceux-ci pour les tournois internationaux (tournois UEJ-FIJ, CE et CM) sur base du classement des juges et l'avis de la CKSEJ.
- La participation aux recyclages et la présence aux différents tournois belges sont obligatoires.
- Les sélections seront soumises au CA de la FFBJ.

4° Classement des JUGES.

Le classement est établi sur base du pourcentage d'évaluations des juges lors des tournois UEJ, FIJ, CE et CM.

Le pourcentage correspond aux notes des juges prises en compte dans l'évaluation totale du kata. Pour rappel, les notes extrêmes (-, +) de chaque technique sont éjectées.

Dans cet exemple, 92 % des notes du juge 1, étaient dans la moyenne des trois juges significatifs pour l'ensemble des techniques de toutes les démonstrations.

Le système permet également d'évaluer le nombre de notes au-dessus ou en-dessous de la moyenne.

Résumé				
Nom	Prestations	Evaluation	Max	Min
1 Nom du juge	Nombre	92%	%	%
2				
3				
4				